

2- La redécouverte du génocide juif

A partir de 1960= affirmation d'une mémoire juive spécifique ; focus sur le sort réservé à ces derniers ; pourquoi à ce moment là ? cf changement de génération ; nouvelles préoccupations ; multiplications d'allusion aux génocides dans l'Art (cf Jean Ferrat et sa chanson de 1963, « ils étaient 20 et 100... » ; Nuit et Brouillard pour le cinéma...) et impact de deux événements : Procès Eichmann en 1961 et Guerre des 6 jours. Avec Eichmann, on touche un des dirigeants nazis responsables de la solution finale mais qui avait échappé à Nuremberg en se réfugiant en Argentine ; il est enlevé clandestinement par les services secrets israéliens puis jugé à Jérusalem (retransmission mondiale= fort impact= la France comme le monde redécouvre ce qui s'est passé dans les centres d'extermination...) et exécuté en 1962. La guerre des 6 jours= a fait craindre une possible disparition de l'Etat d'Israël= certains ont donc fait un raccourci... La diaspora juive se mobilise, notamment en France, afin d'éviter que « les juifs n'aient plus de terre à eux »= la commémoration du génocide devient alors un enjeu géopolitique et l'horreur de la réalité que les Français redécouvrent est telle que ces commémorations prennent le pas sur les autres commémorations... Attention, ne pas croire que cette mémoire juive n'existait pas. Elle existait mais elle éclate au grand jour à cette époque. Dès 1946 et l'imprescriptibilité des crimes contre l'Humanité, des particuliers s'emploient à faire juger les responsables du génocide= action surtout de Serge Klarsfeld (fils de déporté) et de son épouse allemande Beate (tout un symbole) en France et en Allemagne= débouche sur la création de puissantes associations= 1978 : Mémorial de la déportation des juifs de France (recensement des noms des victimes françaises du génocide) ; 1979 : création de l'association des fils et filles des déportés juifs de France... une véritable mobilisation générationnelle= il est important de comprendre que ce ne sont pas les victimes directes, les survivants, qui favorisent ce retour mémoriel ; ce sont les jeunes générations juives ou non qui veulent comprendre ce qu'il s'est passé et qui vont solliciter le témoignage des survivants... Sentiment de culpabilité ? en tout cas, cette démarche est mal vécue par une partie de la pop, soit du fait des circonstances (n'oublions pas que la mémoire officielle occultait cet aspect du conflit et donc certains doutent, devant le caractère inimaginable du génocide, que cela se soit vraiment produit, et surtout ne voient pas trop pourquoi ressortir ces éléments), soit du fait de certaines convictions (l'antisémitisme n'est pas l'apanage des Français de 1940 ; il y en a à toutes les époques)= montée des thèses négationnistes, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui nient l'existence du génocide avec sa dimension de mise à mort industrielle (existence des chambres à gaz) du fait des difficultés à trouver des traces dans les archives officielles de la réalité de ce dernier (nazis faisaient sauter les fours crématoires, les chambres à gaz, détruisaient les papiers relatifs à cette solution finale au fur et à mesure que l'étau se resserrait sur eux...). Négationnistes aux yeux de la loi et des historiens, mais révisionnistes aux yeux de ceux qui considèrent qu'ils ont raison de penser cela (légalement parlant, vous n'avez pas le droit de partager ces idées ou alors il faudra les assumer judiciairement parlant) ; on le voit cette période est regardée d'une manière bien différente de la précédente...

3- Un autre regard mais qui n'en reste pas moins facteur de conflits

Après le départ de de Gaulle du pouvoir en 1969, le grand artisan du mythe de la France résistancialiste disparaît et les tabous entretenus autour de Vichy sautent les uns après les autres d'autant plus que dans le même temps on a vu la force, l'énergie et le dynamisme de la mémoire du génocide. Dans la presse, au cinéma, dans la plupart des milieux artistiques avertis, l'image héroïque de la France, massivement résistante s'efface. L'image de la France occupée est de moins en moins glorieuse, de plus en plus nuancée. Le cinéma surtout

contribue à une déshéroïsation de la guerre : Le Chagrin et la Pitié de 1969 permet de voir le quotidien d'une ville française durant l'occupation et de prendre conscience que le Régime de Vichy, que la France Pétainiste a collaboré avec l'occupant : Lacombe Lucien est du même bord, film de 1974...Elucubration d'artistes, de metteurs en scène ??? NON, ce nouveau regard s'explique également et surtout sur le renouvellement historiographique qui concerne la France. Ainsi, si en 1951, le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale oriente ses chercheurs sur l'histoire de la guerre et de la résistance, à partir de 1960, le régime de Vichy et la figure de Pétain vont être de moins en moins épargnés. Le choc va venir de l'étranger : Paxton, historien américain, publie en 1971 un ouvrage qui va être traduit en 1973 en France, *La France de Vichy*, qui permet aux historiens de s'affranchir des tabous : ils prouvent, archives à l'appui, que la Révolution Nationale, la Collaboration ont été des initiatives françaises détruisant les derniers espoirs de ceux qui croyaient encore à un bon Vichy (Pétain) et à un mauvais Vichy (Laval)= Pétain, Laval, même combat= ils ont assumé et voulu la collaboration avec Hitler afin de garantir à La France une place dans le nouvel ordre mondial raciste des nazis...Bien évidemment, on s'étripe sur ces questions, surtout lorsqu'on est âgé de 45 ans et plus puisque cela veut dire qu'on peut être directement concerné par ces événements...on parle bientôt du syndrome de Vichy, qui n'épargnera pas jusqu'au plus haute instance dirigeante de la France de la Vème Rep...

III/Une mémoire plus apaisée, plus proche de la réalité historique ? (1980 à nos jours)

1- Apparition du Devoir de Mémoire

Expression apparue durant la décennie 1990 qui renvoie à l'obligation d'entretenir le souvenir des souffrances endurées par les victimes tout en cherchant à réparer le préjudice moral et matériel qu'elles ont subi (c'est le second aspect qui va poser le plus de problème car touchant à la question de la réparation ; réparation le plus souvent financière mais qui doit être assumée non pas par les bourreaux, mais par les descendants de ces derniers qui ne sont en rien responsables des actes des aînés...) ; cette exigence nouvelle tient à un constat= le temps avançant, les survivants, les témoins du génocide disparaissent...avec eux, certains craignent que disparaisse également la mémoire du génocide, ce qui est inconcevable pour eux. C'est alors que pour combattre cet oubli, on envisage d'autres supports mémoriels : la Justice. Les années 80 sont marquées par un débat autour de la question suivante : tous les criminels de guerre ont-ils bien été jugés et condamnés ? La réponse est évidemment négative ; on a vu combien la justice d'après-guerre avait été expéditive et partielle. L'ouverture du procès de Klaus Barbie, traqué par l'association des fils et filles des déportés juifs de France va faire basculer le débat vers une reconnaissance juridique de ces exactions historiques et politiques. Le chef de la gestapo de Lyon est ainsi jugé et condamné en 1987 ; Paul Touvier, chef de la milice de Lyon le suit de près (procès en 1989), René Bousquet, chef de la police de Vichy, grand organisateur de la rafle du Vel d'hiv de 1942 est également inculpé malgré ou en raison de son amitié avec Fr. Mitterand = jamais de procès car assassiné en 1993 ; surtout, le procès Papon de 1998, grand agent de l'Etat, décoré de la légion d'honneur, et condamné à 10 ans de réclusion pour avoir supervisé la déportation de 1690 juifs de la Gironde, sont des illustrations de ce devoir de mémoire. Il faut se souvenir pour ne pas oublier ! on parle des procès mémoriels ou, l'individu à juger n'est que secondaire –contrairement à Nuremberg- ; ces procès sont fait pour se réconcilier avec soi-même, pour condamner non plus l'homme qui est dans le boxe, mais la « personne morale » qu'il symbolise. En condamnant Papon, on condamne la collaboration ; en condamnant Barbie, on condamne une institution, la gestapo,

et derrière, une idéologie, le nazisme...Surtout les Français découvrent de plus en plus que le résistancialisme était bien un mythe ; ils découvrent avec ces procès que c'est l'Etat qui peut être taxé de complicité de crime contre l'humanité...Sur ce point, la mémoire officielle a encore du mal et est assez ambivalente. Mitterrand résume assez bien à lui tout seul cette tendance : Issu indubitablement de la résistance et pourtant décoré de la francisque ; homme de gauche et pourtant ami de Bousquet... il va certes rétablir la célébration du 8 mai (commémoration de tous les aspects de la guerre et non plus de la seule résistance...), premier chef d'Etat à assister le 16 juillet 1992 à la commémoration de l'anniversaire de la rafle du Vel d'hiv, mais qui refuse de reconnaître officiellement la responsabilité de la France dans ces événements, arguant que ce n'est pas la France qui en est responsable, mais Vichy...les révélations sur ses liens avec Vichy, sa décision de fleurir la tombe du Maréchal Pétain de 1987 à 1992 tous les 11 novembre participent à ce que les historiens nommèrent le « syndrome de Vichy » (Henry Rousso, 1987) : désormais, les Français ne se déchirent pas tant par rapport au souvenir de la défaite ou de l'occupation allemande ; désormais ils se déchirent sur la question du régime de Vichy, sur la mémoire qu'on a de ce régime. Le « devoir de mémoire » n'a donc en rien apaisé semble t-il le rapport que les Français entretiennent avec leur passé. Sans doute parce que les plus hautes autorités et une bonne partie des appareils de la Vème Rep sont encore peuplées par des gens qui ont directement participé à ces événements...En 1995, les choses changent...

2- Une mémoire plus consensuelle

En effet, en 1995, le 16 juillet, J. Chirac, nouveau Président de la Rep, qui n'a pas connu directement ces événements et qui, politiquement parlant, a tout intérêt à se démarquer de son prédécesseur, reconnaît que la France s'est rendue coupable de crimes. Le discours officiel est désormais sans ambiguïté (permet d'expliquer sans doute le procès Papon) mais il n'est pas question d'effectuer un mouvement de balancier trop fort (toute la France a collaboré...)= il rend également hommage aux « justes de France » dont la mémoire est associée aux victimes de la déportation. En 2000, il va même jusqu'à créer une journée commémorative des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français : le choix de la date n'est pas un hasard= le 16 juillet...C'est un véritable signal : toutes les mémoires veulent alors faire entendre leur voix, jusqu'alors écrasé par le poids de la mémoire du génocide. D'autres acteurs oubliés de la guerre sont alors réintégrés : la SNCF se souvient à son tour de ses responsabilités dans la déportation et plus seulement des cheminots qui paralysèrent les mouvements allemands de 1944 (cf film, la Guerre du Rail) ; elle fonde un mémorial de la déportation à Bobigny (il est vrai que ces mesures sont prises au moment où la Sncf cherche à s'implanter durablement aux EU où le législateur fait très attention au passé parfois trouble des entreprises...) ; les soldats des troupes coloniales originaires d'Afrique noire ou du Maghreb (cf film Indigènes) ressortent ainsi des oubliettes de l'histoire comme tant d'autres...L'Etat se montre alors plus respectueux de la pluralité des mémoires, y compris de celle de l'ennemi d'hier : en 2004, Schröder, alors chancelier, est invité par J.Chirac aux cérémonies d'anniversaires du débarquement de Normandie. La commémoration n'est plus alors seulement la commémoration de toutes les mémoires de la seconde guerre mondiale, c'est alors la commémoration de l'unité européenne, de la réconciliation franco-allemande...Cependant, en multipliant, les chants mémoriels, on assiste à une atomisation de cette dernière, sans compter ceux qui voient leur audience diminuer et à une perception de plus en plus complexe d'un événement que le grand public percevait comme assez simple. Surtout, certains se sont opposés à ce tout mémoriel, détournant une formule célèbre : « Trop de mémoires, tuent la mémoire ». La mémoire risquant non plus d'être un élément constitutif de la nation mais le domaine d'une querelle de spécialistes. Certains ont moqué cette relativité de la mémoire telle

la troupe du Splendide, qui, en 1983, lors du débat final de Papy fait de la résistance, tourne en ridicule finalement ces différentes mémoires de la seconde guerre mondiale...

3-Les débats actuels autour de la mémoire.

Le débat ne porte plus vraiment sur le contenu de cette mémoire tant la France s'est montrée ouverte à la reconnaissance de la pluralité des mémoires. Le débat porte surtout sur la manière dont on doit (cf le devoir de mémoire) transmettre ces mémoires. La mode de la reconnaissance des crimes des uns et des autres est de plus en plus mal perçue par les jeunes générations qui proclament leur droit à ne pas être tenues responsables des fautes du passé (cf la jeunesse allemande notamment...) et peu compatibles avec l'estime de soi, si nécessaire à la réussite de la construction et à la vie d'une nation. Cette mode a un nom : on parle de la repentance, acte par lequel une institution (Etat, entreprise, Eglises...) reconnaît officiellement une faute commise dans le passé. N. Sarkozy, président de la Rep de 2007 à 2012, a été très hostile à cette mode et a souhaité redonner toute sa place à la mémoire de la résistance, considérant que le mouvement de balancier mémoriel avait été trop loin. En 2007, une journée nationale était ainsi organisée en l'honneur de Guy Moquet. Choix contesté par un bon nombre car ce jeune militant communiste fusillé en 1941 par les allemands n'a pas été exécuté pour fait de résistance, mais pour ses activités politiques... De la même manière, son idée, pour perpétuer le souvenir du Génocide, de confier à chaque élève de CM2 la mémoire d'un enfant juif déporté a été abandonnée. Cet abandon ne devant pas être vu comme une preuve d'antisémitisme mais plutôt la conséquence d'une inadéquation entre l'objet (enfant juif déporté) et la cible (un élève de CM2) du projet. Les historiens quant à eux se sont montrés de plus en plus réticents face à la mémoire officielle. Pour certains d'entre eux, il existerait toujours une mémoire officielle mais dont le message aurait changé : ce n'est plus le mythe de la France résistancialiste ; ce serait le « devoir de mémoire ». Les historiens disent qu'il y aurait un glissement de leur rôle : leur objectif n'est pas de commémorer, mais bien de comprendre, d'expliquer. Aussi, le « devoir de mémoire » n'aurait pas à interférer dans leurs recherches... Les historiens s'insurgent contre une nouvelle instrumentalisation de l'objet de leur travail. Pour eux, leur travail n'a pas vocation à dire le droit, la loi, ou la mémoire, mais seulement de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. En ce sens, les lois mémorielles (loi Gayssot par exemple qui qualifie de délit la contestation de l'existence de crime contre l'humanité ; pour d'autres ex, voir P75), fruits des procès mémoriels, posent problème. Les procès mémoriels ont certes nourri les travaux des historiens, mais en établissant des vérités historiques officielles visant à réprimer ceux qui les nient ou les falsifient, ces lois empêchent les historiens de publier le fruit de leur recherche sur certains sujets mémoriels. Pour comprendre le dilemme qui est posé, cela revient à imaginer que durant les années 50, une loi mémorielle ait été prise concernant le résistancialisme. Alors, jamais des historiens comme Paxton n'auraient pu publier et conduire des recherches qui, au contraire, permirent de voir que la France n'avait pas été si résistance que cela.... Au delà de ces polémiques, il faut néanmoins bien reconnaître que les travaux des historiens ont permis de mieux rendre compte de la complexité de cette période.

Conclusion générale :

Les mémoires ont évolué d'une vision relativement simplifiée et sélective marquée par une évidente volonté de tourner la page à une mémoire bien plus complexe et plurielle. Ce passage d'un état à un autre ne s'est pas fait sans heurts, sans remises en question, notamment durant la période 1960-fin des années 1980. De plus, si, de nos jours les mémoires de la

seconde guerre mondiale ne soulèvent plus guère de conflits, il n'en va pas de même pour des évènements plus récents comme ceux de la guerre d'Algérie...